

qui pourraient découler du budget d'octobre du Gouvernement n'avaient pas été incluses.

RÉPERCUSSIONS RÉGIONALES

Le champ de l'enquête a varié considérablement d'une région du Canada à l'autre. Par conséquent, il est impossible d'évaluer d'une façon précise les répercussions régionales des projets d'investissement. Les renseignements obtenus indiquent que des dépenses supérieures à la moyenne sont attendues en 1972 dans la région de l'Atlantique et en Ontario alors qu'elles atteindront environ la moyenne générale du pays dans les Prairies et au Québec et subiront probablement une baisse en Colombie-Britannique. Il semblerait également que les projets d'investissement seront supérieurs aux projets déclarés plus tôt cette année, surtout dans la région de l'Atlantique, de même qu'au Québec et dans les Prairies.

CENTENAIRE DES FORCES RÉGULIÈRES

Les Forces régulières (élément Terre) célébraient le centenaire de leur création le 20 octobre dernier.

En effet, c'est le 20 octobre 1871 que nos premières Forces régulières furent créées. L'Ordre général n° 24 de la Milice autorisa alors la formation de deux batteries d'Artillerie de place pour... "entretenir, protéger et maintenir en bon état les forts, dépôts de munitions, armements et matériels de guerre récemment remis (par les Britanniques) entre les mains du Gouvernement canadien dans la province de l'Ontario et celle de Québec, ou sur le point de l'être".

Conformément aux instructions de l'Ordre en question, la Batterie-école d'Artillerie "A" fut créée à Kingston, en Ontario, avec un détachement à Toronto, et la Batterie-école d'Artillerie "B" fut fondée à Québec, avec détachements à Lévis et à l'Île-Sainte-Hélène.

Ces deux batteries ne se distinguèrent pas seulement par leurs faits d'armes. Lorsque, en 1873, le Gouvernement canadien fonda la Police montée du Nord-Ouest, ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada, l'organisation de la nouvelle force policière fut confiée au lieutenant-colonel G.A. French, commandant de la Batterie "B". Celui-ci, qui devait en être le premier commissaire, dota la Police montée du Nord-Ouest d'une structure semblable à celle des Forces armées, à partir d'un noyau d'officiers et de sous-officiers recrutés au sein des Batteries "A" et "B".

Le 12 juin, Journée des Forces armées, et le 1er juillet, Fête du Canada, on a organisé au pays des cérémonies spéciales pour marquer cet important anniversaire. En Europe, vers la mi-octobre, le 1er Régiment du *Royal Canadian Horse Artillery*, descen-

dant en ligne directe des Batteries "A" et "B", commémorait ce glorieux anniversaire par des fêtes grandioses.

DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE LA FEMME (Suite de la page 2)

sont encore plus révélatrices; malgré que les femmes représentent les deux tiers de la main-d'oeuvre dans ce domaine, les hommes gagnent \$1,800 par année de plus.

...Dans le domaine de l'enseignement, le même genre d'écart de traitement fondé sur le sexe existe. Les enseignants masculins gagnent près de huit pour cent de plus que les femmes; l'écart est de cinq pour cent pour les professeurs auxiliaires; quant aux chargés de cours et aux moniteurs, l'écart s'élève à près de neuf pour cent. Dans les petits collèges, l'écart en pourcentage entre la rémunération des hommes et celle des femmes est presque de 50 pour cent (48.7 p. 100).

D'aucuns cherchent à expliquer ces écarts en les attribuant à divers facteurs, par exemple, le niveau d'instruction, l'expérience, le secteur d'emploi et les fonctions. Pourtant, d'après des études de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme portant sur les facteurs sous-jacents à l'écart de rémunération pour les enseignants, l'écart de salaires est fondé en grande partie exclusivement sur le sexe.

Voilà donc, en résumé, la situation en ce qui a trait à la main-d'oeuvre féminine du Canada au début des années soixante-dix du XXe siècle. Ceux qui ont étudié les tendances de la population active dans d'autres pays, dans d'autres climats sociaux et économiques, éprouvent sans doute une drôle d'impression de déjà vu - l'impression d'avoir déjà constaté ailleurs la même ségrégation professionnelle et les mêmes écarts dans les taux de salaire. Il s'agissait peut-être à ce moment-là d'un groupe religieux, d'un groupe national, d'un groupe ethnique ou d'un groupe politique. Quoi qu'il en soit, le facteur qui caractérise la situation de la population active dans chaque cas est toujours le même: la discrimination.

La situation actuelle de la main-d'oeuvre féminine au Canada pourrait bien servir de point de repère pour évaluer les progrès que le Canada a accomplis dans ses efforts pour assurer l'égalité de chances aux femmes. Les nominations symboliques de certaines femmes à certains postes ne changeront pas en elles-mêmes la situation de la main-d'oeuvre féminine. Cependant, la suppression des obstacles qui se dressent actuellement aboutira inévitablement à une situation mieux équilibrée. A cette fin, les économistes devraient s'en préoccuper au même titre que ceux qui défendent la cause comme simple question de justice.

Ce tiers de la population active qui se trouve mal rémunéré et mal utilisé représente une perte importante de ressources humaines. Et finalement, c'est l'économie du pays tout entier qui s'en ressent.